

Bienvenue au Wheels and Waves.

Pour votre sécurité et afin que vous passiez un agréable moment, nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VILLAGE WHEELS AND WAVES et autres sites de
l'évènement (Saint sur Nivelle - hippodrome de San Sebastian - Jaizkibel)
2020**

La SAS Wheels and Waves se réserve le droit de modifier à tout moment les horaires d'ouverture du village Wheels and Waves et autres sites associés.

Pour entrer ou sortir du village Wheels and Waves et autres sites associés (piéton ou véhicule motorisé), chaque visiteur doit obligatoirement porter un bracelet Wheels and Waves au poignet. Les motos et autres véhicules motorisés doivent également posséder un bracelet ; le bracelet moto doit être fixé obligatoirement entre les deux pontets (risers) du guidon. En l'absence de bracelet tout accès se verra interdit.

Contrôle d'accès : Pour des raisons de sécurité, la SAS Wheels and Waves se réserve le droit d'inspecter visuellement ou à l'aide d'équipements spécifiques vos vêtements, manteaux et effets personnels à l'entrée de la Cité de l'océan et à tous les sites de l'évènement. En cas de refus du visiteur, la SAS Wheels and Waves se réserve le droit d'interdire l'accès au village Wheels and Waves et au autres sites de l'évènement (Saint sur Nivelle- hippodrome de San Sebastian- Jaizkibel).

Merci de noter qu'il est interdit d'introduire dans le village Wheels and Waves et autres sites associés :

- Les substances illicites, dangereuses, les boissons alcoolisées, les bouteilles en verre, les objets dangereux (notamment toute arme de nature offensive ou défensive quelle que soit sa catégorie) et tout type d'objet ou jouet ayant l'apparence d'une arme à feu (ex : pistolet laser...) susceptible de mettre en danger la sécurité des visiteurs.
- Les objets récréatifs tels que les drones ou tout autre jouet télé ou radiocommandé.
- Tout objet ou action de nature à troubler la tranquillité des visiteurs (porte voix, klaxons).
- Tout objet que la SAS Wheels and Waves considérerait comme inapproprié ou perturbant.

Nous nous réservons également le droit, à notre discrétion et à tout moment, de refuser l'accès ou de reconduire à l'extérieur de l'enceinte du village Wheels and Waves et autres sites associés, toute personne portant une tenue, un maquillage ou un tatouage considéré comme inapproprié ou de nature à encourager des interactions avec d'autres visiteurs. Pour des raisons de sécurité, le port d'une tenue recouvrant totalement le visage est interdit sauf pour raisons médicales.

L'accès au village Wheels and Waves et autres sites associés pourra être refusé en cas de non-respect de ces exigences vestimentaires.

Mineurs : Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un parent ou adulte responsable pour acheter leur billet d'entrée et accéder au village Wheels and Waves. Ils doivent être constamment surveillés. Quel que soit leur âge, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes qui en ont légalement la garde. Celles-ci sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer.

Animaux : Seuls les animaux d'assistance sont admis à l'intérieur du village Wheels and Waves. Ils doivent être tenus en laisse et rester sous la garde de leur propriétaire. Le propriétaire s'assure de maintenir la propreté des lieux.

Validité des tickets d'entrée : Le visiteur s'engage à vérifier et à respecter les conditions de validité du titre qui lui donne accès au village Wheels and Waves et à l'ensemble des autres sites du festival (Saint sur Nivelle - hippodrome de San Sebastien - sommet du Jaizkibel)

Sortie et Réadmission : Si vous souhaitez sortir du village Wheels and Waves où de l'ensemble des autres sites du festival (Saint sur Nivelle - hippodrome de San Sebastien - sommet du Jaizkibel) et être admis plus tard dans la même journée ou les jours suivants, assurez-vous avant votre sortie de porter votre bracelet autour de votre poignet et/ou sur votre moto. Le cas échéant, présentez-vous à l'accueil, afin de retirer un nouveau « pass » sous présentation d'un justificatif de paiement.

Comportement du Public : Les vols, troubles à l'ordre public, violences verbales et physiques, propos insultants, fraudes, escroqueries, états d'ébriété, atteintes aux bonnes mœurs, malveillances, non-respects des consignes de sécurité et du règlement intérieur, racisme, etc. peuvent amener la SAS Wheels and Waves à intervenir et prendre les mesures qui s'imposent, que ce soit d'aviser les forces de police, engager un dépôt de plainte ou reconduire le visiteur à l'extérieur de l'enceinte du village Wheels and Waves sans aucune compensation, remboursement ou autre recours.

Nous vous demandons de respecter la propreté des lieux et les installations aménagées pour votre plaisir et votre confort.

Évacuation du village Wheels and Waves : La Direction se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès au village ou encore d'évacuer le village si le taux de fréquentation est trop élevé, pour des raisons de sécurité ou en cas de « force majeure ».

Vols et dommages sur les biens des visiteurs : la SAS Wheels and Waves n'est pas responsable des vols, pertes ou dégradations de vos objets personnels dans l'enceinte du village.

Comportements : la SAS Wheels and Waves se réserve le droit discrétionnaire d'interdire l'accès à toute personne dont le comportement est de nature à porter atteinte à sa sécurité et à celle des autres visiteurs.

Objets abandonnés : La SAS Wheels and Waves se réserve le droit de gérer les objets abandonnés de la manière la plus appropriée.

Vente à la sauvette et distribution de prospectus : D'une manière générale, la vente de tout bien et/ou prestation de service au sein du village Wheels and Waves sans partenariat ou autorisation de la SAS Wheels and Waves, ainsi que la distribution de tracts, dépliants et autres imprimés ou panneaux par les visiteurs est formellement interdite.

La revente de billets d'entrée au village Wheels and Waves est interdite.

Comportement à moto : Vous devez obligatoirement rouler au pas dans l'enceinte du village et agir avec prudence. En cas d'accident provoqué par un visiteur sur un tiers, le visiteur sera tenu pour responsable. La SAS Wheels and Waves décline toute responsabilité en cas d'accident dans l'enceinte du village.

Pour la sécurité des personnes et des biens, il est strictement interdit de faire des burns, des wheelings, donuts ou du stunt dans l'enceinte du village Wheels and Waves.

Parking : Quatre parkings sont aménagés dans l'enceinte du village Wheels and Waves. Chaque visiteur à moto se verra attribuer un parking et un passe correspondant au parking (dans la limite des places disponibles). Une fois défini, il est impossible de modifier son parking durant la totalité du festival Wheels and Waves. La SAS Wheels and Waves décline toute responsabilité en cas d'accident sur un tiers, de vol, de dégradation ou de chute de moto sur les parkings et/ou sur l'ensemble du village Wheels and Waves.

Skateboarding (roller, trottinette) : il est autorisé de faire du skateboard et autres activités équivalentes sur les aires prévues à cet effet. En dehors des lieux dédiés à ces activités, il est formellement interdit de les utiliser. La SAS Wheels and Waves décline toute responsabilité en cas d'accident sur tiers ou matériel.

La SAS Wheels and Waves se réserve le droit de modifier à tout moment le règlement intérieur du village Wheels and Waves.